

Qu'est-ce qu'un plan d'intervention (P.I.) ?

Le plan d'intervention c'est une démarche pour :

- Identifier les besoins et les objectifs de l'enfant
- Mettre en place des mesures d'aide
- Progresser dans son milieu
- Favoriser la réussite éducative

Quand devient-il nécessaire d'établir un plan d'intervention ?

- Quand la situation demande une action concertée de plusieurs intervenants auprès d'un élève pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées et lui permettre ainsi de cheminer
- Si l'élève nécessite la mise en place de ressources supplémentaires ou d'adaptation diverse, en plus des actions déjà entreprises par l'enseignant
- Quand la situation d'un élève nécessite des prises de décisions concernant son cheminement scolaire

Quel est le rôle des parents ?

- Participer à l'élaboration et le suivi du plan d'intervention
- Nommer les besoins de l'enfant
- S'impliquer dans cette démarche d'aide et de soutien
- Collaborer avec tous les intervenants impliqués



Commission scolaire
des Hauts-Cantons

Sites recommandés :

<http://www.cshc.qc.ca/parents-comite-de-parents-comite-EHDAA.php>

<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/das/orientations/cadreplan.html>

Ce guide a été élaboré par le Comité EHDAA des parents de la Commission scolaire des Hauts-Cantons et inspiré d'un document réalisé par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

Message important aux parents

En cas de doute, n'oubliez pas que vous pouvez communiquer avec l'enseignant en tout temps.

Nom de l'école :

Nom de l'enseignant :



LE PLAN D'INTERVENTION

Le guide des parents

Pour mieux comprendre le plan d'intervention et planifier la rencontre

Un pas de plus vers la réussite



Commission scolaire
des Hauts-Cantons

308, rue Palmer
East Angus (Québec)
J0B 1R0

Quelles sont les personnes qui participent au plan d'intervention?

- Les parents
- L'élève
- L'enseignant
- La direction
- Au besoin les autres intervenants scolaires : orthopédagogue, technicien en éducation spécialisée, psychologue, travailleurs social, psychoéducateur

Quelles sont les phases de cette démarche d'aide?

1. La collecte d'information

Dans un premier temps, il s'agit de prendre connaissance des observations, des évaluations et autres informations rapportées par les différents participants au plan.

2. La planification des intervenants

Après avoir dressé un bilan des capacités et des difficultés de l'élève, on détermine les besoins prioritaires. On définit par la suite des objectifs réalistes, des moyens pour les atteindre, des responsabilités assumées par chacun. On fixe des critères de réussite, un échéancier ainsi que la date pour la révision du plan.

3. La réalisation des interventions

C'est l'étape de la mise en œuvre des moyens retenus et de suivi des interventions.

L'école travaille en étroite collaboration avec les parents par une communication régulière.

4. La révision du plan d'intervention

À cette étape, les intervenants du milieu scolaire, les parents et l'élève réviseront le plan d'intervention afin d'évaluer s'il convient de le maintenir tel quel ou de le modifier.

Comment vous préparer à la rencontre du plan d'intervention de votre enfant?

Quelles sont les forces de votre enfant?

Quelles sont les difficultés de votre enfant?

Quels sont les champs d'intérêts et les activités préférés de votre enfant (scolaire ou autres)?

Votre enfant a-t-il des comportements qui vous inquiètent?

Votre enfant a-t-il des craintes ou des peurs?

Quels sont vos buts prioritaires ou vos attentes concernant votre enfant cette année?

Quels sont les trucs utilisés avec votre enfant et qui donnent des résultats?

Qu'est-ce que l'école pourrait faire pour aider votre enfant?

Qu'est-ce que vous pouvez faire comme parent pour aider votre enfant?

Quelles sont vos inquiétudes?

Avez-vous des questions?

Voici quelques conseils

- N'hésitez pas à poser des questions :
 - *Sur la situation de votre enfant;*
 - *Sur les services qui lui sont offerts.*
- Demandez de vous expliquer les éléments discutés ou le vocabulaire utilisé.
- N'hésitez pas à demander des exemples du comportement de votre enfant.

Avant de quitter la rencontre, assurez-vous :

- Qu'on vous enverra sous peu une copie du plan.
- Que vous aurez éventuellement une prochaine rencontre.